

AFFAIRE N° 5

APPROBATION CONVENTION INTERVENUE avec diverses Cies d'Assurances

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 24 Janvier 1951

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec les compagnies ci-après:

L'UNION, pour l'assurance contre l'incendie de l'Hôtel de Ville
(année 1951) Police n° 4.947 - 7.092

THE MOTOR UNION, pour l'assurance contre tous risques de la voiture
du Maire: Peugeot n° A 3.247 - Police n° 825.536 du 15
Janvier 1951 au 15 Janvier 1952 - 15.018 90.

Le Maire,
Signé: OLIVIER

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Vu et soumis à l'approbation
de M. le Prefet
St-Denis le 8/3/51
Le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué

Signé: Gavarini

Assurance

Denis le 13/3/51

M. le Prefet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Leroux

Signé: